

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Les contours imprécis de la notion de contrôle de fait → PAGE 5

Hervé LE NABASQUE

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

L'originalité de la clause *buy or sell* validée par la Cour
de cassation → PAGE 20

Edmond SCHLUMBERGER

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Contrôle des conditions de l'application forcée interclasse
d'un plan de redressement par la Cour de cassation → PAGE 24

Myriam MAILLY

DOCTRINE

Directive *Stop the clock* et loi *DDADUE 5* : les grandes manœuvres
ont commencé ! → PAGE 42

Véronique MAGNIER

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Côte d'Azur

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Côte d'Azur

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso
1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI
Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)
Rédactrice Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 788 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2025 : 546,24 € TTC -

Abonnement étranger 2025 : 588,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 316,82 € TTC - Abonnement étranger : 310,30 €

Prix au numéro France : 61,26 € TTC - Prix au numéro étranger : 66 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS203x0 • **La fin au contrat de travail en raison de l'exercice d'un mandat social** 3
Gilles AUZERO – Cass. soc., 12 févr. 2025, n° 23-11.369, F-D

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS203w7 • **Les contours imprécis de la notion de contrôle de fait** 5
Hervé LE NABASQUE – CA Paris, 5-7, 22 avr. 2025, n° 24/19036
- BJS203x6 • **La cession d'actions par un époux au cours de la procédure de divorce : pouvoirs et sanctions** 9
Estelle NAUDIN – Cass. 1^{re} civ., 26 mars 2025, n° 23-14.322, F-B
- BJS203w3 • **La notion de « valeur mobilière » au sens de la réglementation *Prospectus*** 12
Arnaud REYGROBELLET – CJUE, 9 janv. 2025, n° C-627/23
- BJS203w8 • **La révocation du président de la SAS est abusive dans la mesure où le principe de contradiction n'a pas été respecté** 16
Michel STORCK – CA Versailles, ch. com. 3-2, 25 mars 2025, n° 23/03786

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS203x7 • **L'originalité de la clause *buy or sell* validée par la Cour de cassation** 20
Edmond SCHLUMBERGER – Cass. com., 12 févr. 2025, n° 23-16.290, FS-B

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS203w9 • **Contrôle des conditions de l'application forcée interclasse d'un plan de redressement par la Cour de cassation** 24
Myriam MAILLY – Cass. com., 5 mars 2025, nos 23-22.267 et 23-22.315, FS-B
- BJS203w5 • **Appel fait sans indication de la qualité de représentant légal** 31
Bruno DONDERO – Cass. 2^e civ., 16 janv. 2025, n° 22-20.374, F-B

CHRONIQUE

- BJS203x3 • **Protection sociale des dirigeants sociaux (mars 2024-avr. 2025)** 33
sous la direction de Francis KESSLER

DOCTRINE

- BJS203x4 • **Directive *Stop the clock* et loi *DDADUE 5* : les grandes manœuvres ont commencé !** 42
Véronique MAGNIER
- BJS203v2 • **Retour sur la notion d'avantage particulier en droit des sociétés** 49
Hervé LE NABASQUE